

Initiatives ministérielles

objectif quantitatif, il s'agit d'un quota. Ne mâchons pas les mots.

Je demande donc au député d'en face de répondre à deux brèves questions. En faisant ses observations, un peu plus tôt, il a dit qu'il était déplorable qu'une femme ne puisse obtenir un emploi simplement parce qu'elle est une femme. Est-il aussi déplorable qu'un homme ne puisse obtenir un emploi simplement parce qu'il est un homme?

Au ministère de la Justice, le guide sur l'équité en matière d'emploi fixe des objectifs précis et il renferme un tableau indiquant ce qui suit: pour les autochtones, recrutement à 2,2 p. 100 du nombre total d'employés et avancement à 1,1 p. 100; pour les handicapés, recrutement à 2 p. 100 et avancement à 2,8 p. 100; pour les minorités visibles, recrutement à 4,4 p. 100 et avancement à 2,7 p. 100. Si ces chiffres ne correspondent pas à des quotas, que représentent-ils?

M. MacDonald: Monsieur le Président, je ne comprends pas ce que les députés d'en face n'arrivent pas à saisir. Ce projet de loi est très simple et il s'insère dans un contexte. Il modifie une loi existante. Au cours des sept dernières années, personne n'a communiqué avec mon bureau pour se plaindre du fait que la Loi sur l'équité en matière d'emploi excluait qui que ce soit qui possède les qualités et les compétences requises. Les fonctionnaires sont très nombreux dans ma circonscription et personne n'a jamais formulé une plainte de la sorte.

Bien des gens, lorsqu'ils n'obtiennent pas un emploi, crient à qui veut les entendre: «Un noir a été embauché à ma place et c'est certainement parce qu'il était noir.» Je tiens à dire au député que, dans le passé, bien des membres de minorités visibles ou linguistiques, bien des noirs et des femmes n'ont pas obtenu d'emploi non pas parce qu'ils n'étaient pas compétents, mais parce qu'ils étaient des noirs, des femmes ou des immigrants ou que leur langue maternelle était différente. Ça, c'est la réalité.

Il n'est pas question ici de quotas. Je n'approuve pas le système des quotas. Toutefois, en ma qualité de législateur fédéral, je ne me déroberai pas; je vais tenter d'élaborer, pour le secteur public dont nous sommes responsables, une politique dénonçant les anomalies qui peuvent exister dans les pratiques et les politiques d'embauche de certains ministères gouvernementaux.

Ou bien l'on souscrit à l'idée que les gens de couleur ou les femmes sont incapables d'atteindre certains niveaux de rendement et c'est pourquoi ils ne sont pas embauchés, ou bien l'on favorise l'adoption d'objectifs qui inciteront l'organisation ou l'entreprise du secteur privé à examiner si la composition de son personnel reflète celle du marché du travail et, si tel n'est pas le cas, qui l'inciteront à élaborer un plan afin de trouver des candidats compétents en nombre suffisant pour remédier à la situation.

Je ne suis pas d'accord avec la notion de quotas, mais je suis d'avis que nous n'avancerons à rien en niant la situation et en prétendant que l'équité en matière d'emploi existe déjà alors que ce n'est pas le cas. Ce projet de loi contribuera à faire valoir que l'équité est une priorité pour les Canadiens et le gouvernement.

Je suis fier de dire que j'appartiens à un gouvernement qui a décidé d'inscrire cet objectif à son programme législatif.

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais signaler à la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle et des réponses qui ont suivi, l'étude des initiatives ministérielles prendra fin à 17 h 46, après quoi nous passerons aux initiatives parlementaires.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je trouve intéressant de regarder de l'autre côté de la Chambre. Je vois plus de liens qui nous unissent que de choses qui nous séparent, même dans un domaine aussi délicat que l'équité en matière d'emploi à laquelle nous nous opposons.

• (1735)

Le député a dit des choses très éloquentes sur des sujets à l'égard desquels nous avons beaucoup de points en commun. Dans ce parti, nous déplorons la discrimination à l'endroit de qui que ce soit et nous nous y opposons de toutes nos forces. Nous nous battons jusqu'au dernier contre quiconque se rendrait coupable de ce délit sur notre sol.

Je trouve donc étonnant que le gouvernement veuille imposer l'équité en matière d'emploi qui, de par sa nature même, est discriminatoire et va à l'encontre de notre Charte des droits et libertés.

Les idéaux qui ont donné naissance à l'équité en matière d'emploi ou action positive, à savoir l'équité, la justice et l'égalité des chances, sont ce pour quoi notre parti se bat. Ils constituaient le but original. Malheureusement, l'équité en matière d'emploi dévie de cet objectif. Elle a été à ce point déformée et plastifiée qu'elle ne ressemble plus à l'original.

Tragiquement, dorénavant l'équité en matière d'emploi signifiera que les gens seront embauchés ou promus sur la foi de caractéristiques choisies par le gouvernement pour assurer leur avancement. Ces caractéristiques n'ont rien à voir avec la compétence ou le mérite, éléments importants dont devrait dépendre l'embauche.

De par sa nature même, cette mesure est discriminatoire puisqu'elle permet de promouvoir des gens selon des critères non objectifs; en outre, elle nuit à l'économie. C'est aussi une insulte pour les gens qui sont embauchés en fonction de caractéristiques qui n'ont rien à voir avec leur formation, leur compétence ou leur mérite. Je ne pense pas que le gouvernement ait jamais pris cet aspect en considération.

Je ne pense pas que le gouvernement se soit mis à la place des personnes qui sont embauchées pour ces raisons. De plus, cela crée des divisions et de la discrimination dans le milieu de travail. Ce n'est pas juste et ce n'est pas bon pour l'âme de ce pays.

La logique de la nouvelle Loi sur l'équité en matière d'emploi est un abus flagrant de la Charte des droits et libertés. En fait, si on regarde la charte, on peut arguer que l'équité en matière d'emploi est de la discrimination et que, pour cette simple raison, elle devrait être rejetée. Si on regarde d'autres parties du